

SEANCE du 27 Mars 2012

L'an deux mil douze, le vingt sept mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué le mars mars deux mil douze, s'est réuni à la Mairie à vingt et une heures sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FAURE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Théodore FRESSIGNE, Janine ARCOURT, Michel CAILLON, Guy. BOISSELEAU, Nicole MORISSET, Francis ROBERT, Stéphane COTIER, Laurent PEREZ, Sébastien LYS, Gilberte DENIEL

Monsieur Coenraad TER KUILE a donné pouvoir à Mr CAILLON Michel

ETAIENT ABSENTS : Jacky VERDON et Jean LAROSE

Mme ARCOURT est nommée secrétaire de séance.

Objet :

Compte de gestion

Compte administratif 2011 Port et Commune

Budget Primitif 2012 Port et Commune

COMPTE DE GESTION 2011

Le compte de gestion 2011 (Commune et port) établi par Madame le Receveur Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

NE DE MORTAGNE
A 2011

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	916 215,57	G	922 617,61
	Section d'investissement	B	115 810,91	H	276 140,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	
	Report en section d'investissement (001)	D	117 967,00	J	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 149 993,48	= G+H+I+J	1 198 757,61
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	10 000,00	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	10 000,00	= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	916 215,57	= G+H+K	922 617,61
	Section d'investissement	= B+D+F	243 777,91	= H+I+L	276 140,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 159 993,48	= G+H+I+J+K+L	1 198 757,61

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L
51	MISE AUX NORMES ELECTRIQUES DE L	10 000,00	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

BUDGET PRIMITIF 2012

CNE DE MORTAGNE
BP 2012

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	888 602,00	882 199,06
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		6 402,04
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		888 602,00	888 602,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	133 268,00	100 905,38
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	10 000,00	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		42 362,62
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		143 268,00	143 268,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		1 031 870,00	1 031 870,00
---------------------	--	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non manditées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (FL2311-11 du COCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non manditées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (FL2311-11 du COCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 PORT

PORT DE MORTAGNE GDE
CA 2011

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 187 722,78	G 188 207,53	G-A -1 515,25
	Section d'investissement	B 501 686,62	H 195 709,41	H-B -305 977,21

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 37 497,67	
	Report en section d'investissement (001)	D	J 200 159,58	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		689 409,40 <i>P = A+B+C+D</i>	619 574,19 <i>Q = G+H+I+J</i>	-69 835,21 <i>= Q-P</i>

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement	F 3 116,25	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 3 116,25	= K+L	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	187 722,78 <i>= A+C+E</i>	223 705,20 <i>= G+I+K</i>	+35 982,42
	Section d'investissement	504 802,67 <i>= B+D+F</i>	395 868,99 <i>= H+J+L</i>	-108 933,68
	TOTAL CUMULE	692 525,65 <i>= A+B+C+D+E+F</i>	619 574,19 <i>= G+H+I+J+K+L</i>	-72 951,46

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 3 116,25	L
63	AMENAGEMENT CHEMIN PIETONNIER		3 116,25

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

BUDGET PRIMITIF 2012 du Port

PORT DE MORTAGNE GDE
BP 2012

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	259 980,00	259 980,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		259 980,00	259 980,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	165 851,12	274 785,00
-		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	3 116,25	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	105 817,63	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		274 785,00	274 785,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	534 765,00	534 765,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandalées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

VOTE DES TROIS TAXES

COMMUNE : 248 MORTAGNE SUR GRONDE
 ARRONDISSEMENT : 17 SAINTES
 VILCOBRE DEPL : TRESORERIE COZES MORTAGNEGDE



N° 1258 COM (1)
 TAUX
FOL
 2012

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2012

I - RESSOURCES FISCALES À TAUX CONSTANTES

	Base d'imposition affectée 2011 (col.1)	Taux d'imposition communaux de 2011 (col.2)	Taux d'imposition prévus 2012 (col.3)	Base d'imposition prévisionnelle 2012 (col.4)	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) (col.5)
Taxe d'habitation	1 261 950	12,00	>>>	1 299 000	155 880
Taxe foncière (IM)	856 184	22,20	>>>	884 300	196 315
Taxe foncière (non IM)	82 984	40,51	>>>	84 300	34 150
CFE			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants (col.1)				Total:	386 345

Pour information :
 Part de CVAE imputée au profit de la commune >>>

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

I. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2012

Produit nécessaire à l'équilibre du budget: 426 926	-	Total allocations compensatoires: 34 786	-	Produit taxe additionnelle PMB	-	Produit des IFEX	-	Produit de la CVAE	-	TADCCM	-	DCEIF	=	392 140
		Versement CDF		Prélèvement CDF		Prélèvement pour la F2010		Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)						

2. CALCUL DES TAUX 2012 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.2) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.35 page 7) une variation différentielle des taux doit obligatoirement être votée

	Taux de référence de 2011 (col.2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (col.4)	Taux de référence 2012 (col.6 x col.8)	3. TAUX VOTES (col.9)	Base d'imposition prévisionnelle 2012 (col.10)	Produit communautaire (col.10 x col.11)
Taxe d'habitation	12,00	Produit attendu: 392 140	104,999	12,47	1 299 000	158 080
Taxe foncière (IM)	22,20	= 1,04999	104,999	22,95	884 300	199 400
Taxe foncière (non IM)	40,51	386 345	104,999	41,42	84 300	34 600
CFE	>>>	Produit à taux constants (5 décimales)				
						Produit fiscal attendu: 392 140

La détermination sans lien des taux a-t-elle été décrite en 2012 7 (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre):

A LA ROCHELLE Le maire,
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES le
 DOMINIQUE SARRUT
 le 05 MARS 2012

A Mortagne sur Gronde le 27/03/2012
 Le maire,



Louis FAURE
 DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES EN TRENTA-PYRÉNÉES

La séance est levée à 21 h 40.